



Département des procédures de validation des diplômes étrangers Reconnaissance de diplômes étrangers de fin d'études

Comment puis-je contacter le bureau de validation des certificats ?

1. Par e-mail : zeugnisanerkennung@rlsb-lq.niedersachsen.de
2. Par courrier: RLSB Lüneburg
Dez. Z, Fachbereich Anerkennungsverfahren
Postfach 21 20
D -21311 Lüneburg
3. Par téléphone: 00 49 4131 15-2626
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Vendredi de 9h à 12h.

Comment faire une demande ?

Veillez remplir le formulaire de requête et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée, accompagné des documents qui y sont mentionnés.

Vous trouverez les formulaires de requête ici: <https://bildungsportal-niedersachsen.de>

Qui peut déposer une requête ?

Vous pouvez solliciter la validation de votre certificat de fin d'études si...

- ... vous habitez en Basse-Saxe ou
- ... si vous vivez à l'étranger et que vous avez reçu une offre d'apprentissage ou d'emploi en Basse-Saxe.

Quand ne puis-je pas soumettre de requête ?

Nous **ne sommes pas** compétents si...

... vous souhaitez suivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur/universitaire.

Dans ce cas, veuillez contacter directement l'établissement concerné.

... vous souhaitez fréquenter une école en Basse-Saxe.

Dans ce cas, merci de contacter directement l'école.

... vous souhaitez faire des études à temps plein dans une école professionnelle en Basse-Saxe.
(par exemple pour devenir infirmier(ère), assistant(e) socio-éducatif, éducateur(trice)).

Dans ce cas, veuillez contacter directement l'établissement d'enseignement professionnel.

... vous habitez dans un autre État fédéral.

Dans ce cas, veuillez contacter l'organisme de certification de l'État fédéral concerné.

Quel est le délai de traitement ?

Environ 4 à 6 semaines

Combien coûte la délivrance d'un certificat ?

Entre 50 et 100 €

Est-il possible d'être exonéré des frais ?

Oui, cela est possible, par exemple, si vous percevez des allocations pour assurer votre subsistance ou si vous êtes engagé dans une année de volontariat social ou de service volontaire fédéral.

Veillez cocher la case correspondante dans la section 6 du formulaire de requête et nous adresser un **justificatif**.

Quels sont les justificatifs/documents à fournir ?



Département des procédures de validation des diplômes étrangers Reconnaissance de diplômes étrangers de fin d'études

1. Une **description de votre parcours scolaire** avec les indications suivantes :
Quand êtes-vous allé(e) à l'école, où et pendant combien d'années ?
Le cas échéant, quand avez-vous étudié, où et pendant combien de semestres ?
2. Des **copies certifiées conformes** de vos **bulletins scolaires** et, le cas échéant, de vos certificats d'études avec un récapitulatif des matières et des notes dans la **langue originale**.
Veuillez ne pas envoyer d'originaux.
Les certifications sont effectuées par une autorité (par exemple à la mairie) ou par un notaire.
Si vous vivez encore à l'étranger, vous pouvez contacter l'ambassade d'Allemagne. Vous trouverez une liste des traducteurs assermentés en Allemagne en ligne sur www.justiz-dolmetscher.de
3. Copie d'un **justificatif d'identité** (ex : carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
4. Un **certificat** de déclaration de résidence en Basse-Saxe ou - si vous habitez à l'étranger - une preuve d'une offre d'apprentissage ou d'emploi en Basse-Saxe.
5. Preuve du **changement de nom** (uniquement si le changement de nom n'est pas évident sur la preuve d'identité), par ex. acte de mariage/livret de famille dans la langue originale et en traduction allemande

Les documents peuvent-ils être envoyés par courriel ?

Le formulaire de requête et les certificats officiellement certifiés doivent être envoyés par la poste. Les autres documents peuvent être transmis par courrier électronique.